

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.22

**CRÉATION PAR LA CCPA D'UNE PISTE CYCLABLE AMBÉRIEU-TORCIEU - PASSAGE SUR DES PARCELLES COMMUNALES :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)

Nomenclature : 3.6 : Autres actes de gestion du domaine privé

Par délibération en date du 23 mars 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a décidé d'aménager un itinéraire cyclable entre les Communes d'Ambérieu-en-Bugey, Bettant et Torcieu, selon le tracé représenté schématiquement en annexe.

Les travaux comprendront :

- un aménagement paysager,
- la création de haltes,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DL_2024_01_22-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

- la création d'une voie verte,
- le marquage et la signalétique.

La CCPA a donc sollicité les trois communes afin de pouvoir réaliser les travaux de mise en œuvre de cet itinéraire cyclable. Cette piste qui longera en partie le chemin de Grange-Bandin, en passant devant l'aire de grands passages des gens du voyage, touche les parcelles communales cadastrées section BO n° 183, 185, 186, 189, 261 et BT 234 et 236 sur une longueur d'environ 860 m et une largeur d'environ 3 m.

Cela étant il convient de conclure avec la CCPA une Convention d'Occupation Temporaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 ; sachant qu'à l'issue de cette COT et après réalisation des travaux, cette piste cyclable sera classée dans le domaine public.

Pour ce faire la CCPA prendra en charge l'établissement d'un document de division établi par un géomètre.

Il est donc demandé au Conseil Municipal son avis sur l'établissement de cette COT qui sera délivrée à titre gratuit.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'AUTORISER** la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à empiéter sur les parcelles communales cadastrées section BO n° 183, 185, 186, 189, 261 et BT 234 et 236 sur une emprise d'environ 860 m de long x environ 3 m de large, en vue de la réalisation d'un itinéraire cyclable entre les Communes d'Ambérieu-en-Bugey, Bettant et Torcieu ;
2. **D'ÉTABLIR** la Convention d'Occupation Temporaire correspondante qui sera établie pour un an à compter du 1^{er} janvier 2024, à titre gratuit ;
3. **DE PRENDRE ACTE** qu'à l'issue de cette COT et après réalisation des travaux, l'emprise concernée sera classée dans le domaine public après délibération du Conseil Municipal ;
4. **DE PRENDRE ACTE** que les frais de géomètre correspondant seront intégralement pris en charge par la CCPA ;
5. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la COT, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

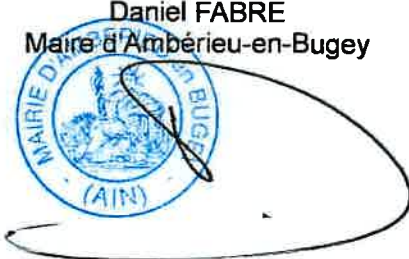
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

22 MARS 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DL_2024_01_22-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024